

## Délibération du conseil municipal

DU jeudi 28 janvier 2010

n° 23

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

**OBJET : Désignations complémentaires de représentants au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du second degré.**

Mesdames, Messieurs,

*L'article L 421-2 du code de l'Education stipule que les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de 3 ou 4 selon l'importance de l'établissement (+/- 600 élèves) dans les collèges et lycées.*

*Ils comprennent :*

- un représentant de la collectivité de rattachement*
- un représentant de l'E.P.C.I. (CAPC)*
- un ou plusieurs représentants de la commune siège de l'établissement, soit 2 représentants de la ville pour les établissements de plus de 600 élèves, un seulement pour les établissements présentant des effectifs inférieurs.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°6 du conseil municipal du 10 avril 2008 procédant à la désignation des représentants élus siégeant au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées de la commune,

**CONSIDERANT** que pour certains établissements, un seul représentant avait été désigné par le Conseil municipal, là où deux pouvaient l'être,

Après délibération, le conseil municipal désigne les représentants suivants :

<b>Etablissements</b>	<b>Désignations complémentaires</b>	<b>Pour mémoire Élus ville (Délibération du 10 avril 2008)</b>	<b>Pour mémoire Elus CAPC</b>
<b>Lycée Marcellin BERTHELOT (895)</b>	<b>1 représentant : <u>A.Florence BOURAT</u></b>	<b>Valérie CHAMPION</b>	<b>Louis CLAVE</b>
Lycée Technique Edouard BRANLY (611)	Sans objet	Hubert PREHER Gille MAUDUIT	Sylvie PREDEAU
LEP BRANLY (308)	Sans objet	Hubert PREHER Gille MAUDUIT	Sylvie PREDEAU
<b>LEP LE VERGER (175)</b>	<b>1 représentant : <u>Ahmed BEN DJILLALI</u></b>	<b>Dominique CROCHARD</b>	<b>Gilles MAUDUIT</b>
<b>Collège René DESCARTES (800)</b>	<b>1 représentant : <u>Brahim BENZERGA</u></b>	<b>Marie MONTASSIER</b>	<b>Louis CLAVE</b>
CES Jean MACE (340)	Sans objet	Ahmed BEN DJILLALI	Jean-Claude DEYNA
Collège George SAND (445)	Sans objet	Brahim BENZERGA	Dominique MARTIN

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10  
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault